CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/525 24 juillet 1984

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

RAPPORT INTERIMAIRE DU COMITE SPECIAL SUR LE PROGRAMME GLOBAL DE DESARMEMENT.

I. INTRODUCTION

- 1. A sa 245ème séance plénière, le 28 février 1984, la Conférence du désarmement a décidé de rétablir un organe subsidiaire spécial sur le Programme global de désarmement pour reprendre, dès que les circonstances s'y prêteraient, ses travaux sur l'élaboration du Programme en vue de présenter à l'Assemblée générale, à sa quarante et unième session au plus tard, un projet complet d'un tel Programme. La Conférence a aussi décidé que l'organe subsidiaire spécial ferait rapport à la Conférence sur l'état d'avancement de ses travaux avant la fin de la session de 1984 de celle-ci, afin que la Conférence soit en mesure de soumettre à l'Assemblée générale le rapport intérimaire demandé dans la résolution 38/183 K. L'expression "organe subsidiaire spécial" était utilisée en attendant que la Conférence prenne une décision concernant l'appellation de cet organe.
- 2. A sa 248ème séance plénière, le 8 mars 1984, la Conférence du désarmement a décidé d'appeler "Comité spécial" l'organe subsidiaire spécial.

II. ORGANISATION DES TRAVAUX ET DOCUMENTS

- 3. A sa 26ème séance plénière, le 21 juin 1984, la Conférence du désarmement a désigné l'Ambassadeur Alfonso García Robles (Mexique) comme Président du Comité spécial. Mle Aida Luisa Levin, du Département des affaires du désarmement de l'Organisation des Nations Unies, a assuré les fonctions de Secrétaire du Comité.
- 4. Le Comité spécial a tenu 2 réunions entre le 10 et le 24 juillet 1984.
- 5. A leur demande, la Conférence du désarmement a décidé d'inviter les représentants des Etats ci-après non membres de la Conférence à participer aux réunions du Comité spécial : Bangladesh, Colombie, Espagne, Finlande, Norvège, Portugal et Yémen démocratique.
- 6. Le Comité spécial disposait des documents des sessions précédentes concernant le point de l'ordre du jour 1/.

III. TRAVAUX EFFECTUES DURANT LA SESSION DE 1984

7. Conformément à son mandat et comme prévu dans la résolution 38/183 K de l'Assemblée générale, le Comité spécial était chargé de reprendre ses travaux sur l'élaboration du Programme global de désarmement dès que les circonstances s'y prêteraient. On a reconnu que les circonstances présentes n'étaient pas propices à des progrès vers la solution des questions pendantes, et donc qu'il ne serait pas utile de poursuivre l'élaboration du Programme global de désarmement au cours de cette session.

l/ On trouvera la liste des documents dans les rapports du précédent Groupe de travail sur un programme global de désarmement, qui font partie intégrante des rapports du Comité du désarmement (CD/139, CD/228, CD/292, CD/335 et CD/421).

IV. CONCLUSIONS

8. Etant donné que, selon le mandat du Comité spécial, le projet complet de Programme global de désarmement doit être présenté à l'Assemblée générale à sa quarante et unième session au plus tard et compte tenu des difficultés rencontrées dans le passé, il faut espérer que tous les efforts seront faits pour que l'an prochain les circonstances soient telles que les travaux sur l'élaboration du Programme puissent être repris et menés à bon terme.